

TROISIÈME ANNÉE
1919

L'Action Française

*Revue paraissant le 25
de chaque mois.*

VOLUME III



F
3470
M

LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS
IMMEUBLE DE LA SAUVEGARDE
MONTRÉAL

IMPRIMÉ AU DEVOIR

43, rue Saint-Vincent

MONTREAL

1919

LES CLÔTURES

Clôtures qui, dans la plaine,
Découpez de larges champs
Où le semeur se promène,
Et sème en marchant ;

Et toi qui longes l'école
Et qui sembles faite exprès
Pour les merles, qui s'envolent,
Dès qu'on est trop près ;

Et toi, la clôture en pierre,
Tout autour du grand verger,
Où Marianne, à Jean-Pierre,
Promet d'y songer ;

Et toi, petite clôture
Qu'on ouvre pour recevoir,
Le dimanche, la voiture,
Les vaches, le soir ;

Et toi, près du presbytère,
Devant laquelle, à pas lents,
Le curé va, solitaire,
Sous ses cheveux blancs ;

*O vous les clôtures, toutes
Les clôtures du pays
Dont vous parcourez les routes
Et qu'on envahit :*

*Soyez-nous une cuirasse
Contre le vil assassin
Qui voudrait voir notre race
Un poignard au sein !*

Jean NOLIN.

ERROL BOUCHETTE

et l'Indépendance économique du
Canada français

Errol Bouchette est plus qu'un précurseur, non pas mieux. Pour plusieurs, il est un maître; et qu'il ait prêché dans le désert le grandit davantage à leurs yeux. *L'Action française* lui rend témoignage avec raison en plaçant son nom en tête de la liste qu'elle a dressée pour ceux qui demeurent, comme une incitation au travail et aux œuvres. On songe en touchant ces morts pour réveiller leur pensée que nul effort n'est vain. Ils nous corrigent de nos défaillances. Inattentifs aux querelles qui sont chez nous de tradition, ils ont préféré obéir à la vérité. Ils ont bâti quelque chose; et, à cause de cela, ils méritent de vivre. L'avenir d'ailleurs les distinguera : ils auront justice en lui.

Errol Bouchette a vécu la dernière partie de sa vie à Ottawa. Il était attaché à la Bibliothèque fédérale où il poursuivait ses études d'économie politique et de sociologie.¹ Il a publié plusieurs ouvrages; mais sa pensée essentielle vit dans son *Indépendance économique du Canada français*. Il y a jeté les idées jaillies de ses longues et minutieuses observations. C'est là que se trouve la formule de sa foi. Aussi bien n'avons-nous fait, dans cet article, que

¹ *Mémoires de la Société royale*, 1913: Notice sur Errol Bouchette par M. Léon Gérin.

dégager les points saillants de sa doctrine là où il l'a laissée. Car la mort a mis fin brutalement à la carrière de l'auteur. Il n'a pas pu revoir les dernières épreuves de son livre qu'il avait cependant remanié. Dans la préface qu'il avait écrite, il affirme de nouveau ses intentions et son but : éclairer l'opinion sur le devoir prochain. Cette préface fut composée d'un trait, avec confiance et certitude. Elle est brève : elle affirme ce que l'expérience réalise chaque jour. Elle prévoit le danger et suggère le remède. Nous n'avons pas fini de lutter et la richesse qui vient nous apporter, avec des jouissances ignorées jusque là, l'obligation d'accomplir d'autres conquêtes et de nous prêter à de nouvelles générosités. La question nationale devient une question économique et notre avenir ne sera assuré que par un effort soutenu vers la possession des industries et l'exploitation méthodique des ressources de notre pays.

* * *

On connaît l'étendue du territoire canadien, qui compte 3,745,000 milles carrés, soit une superficie presque égale à celle de l'Europe. M. Errol Bouchette divise cette immensité en trois régions : le Canada oriental, le Canada central, le Canada occidental.

Le Canada oriental comprend le groupe des provinces maritimes (l'île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick), et la province de Québec, à laquelle on vient d'adjoindre l'Ungava. C'est dans cette dernière province surtout que la race française a pris racine et s'est développée. En 1901, le Canada oriental renfermait plus du tiers de la population totale, soit 2,542,326 habitants. Sur cet ensemble, l'apport de l'élément français était, la même année, de 1,462,955. En 1911, la

population du Canada oriental était de 2,940,667 âmes, soit encore plus du tiers de la population totale, et le groupe français atteignait le chiffre de 1,768,815.

« Si la progression numérique est un facteur important dans l'économie d'un peuple, écrit Bouchette, le degré d'instruction ne l'est pas moins. » On peut se demander si l'instruction répandue dans notre province a été jusqu'ici suffisamment pratique et méthodique, et si elle a été adaptée aux nécessités de notre situation. Il ne suffit pas d'enseigner, il faut aussi former. Si le défaut capital des Canadiens français est le manque d'initiative et de volonté, il convient de corriger ce penchant à l'indolence et de développer chez eux le sens de la responsabilité, le souci de l'action, et de faire que l'instruction exerce pleinement sa fonction sociale. Il est bon d'orner l'esprit, il est mieux de préparer à la vie, à *notre* vie. Nous sommes une minorité et nous devons puiser dans l'enseignement le secret de conserver nos qualités ethniques, de défendre nos droits, de maintenir nos positions acquises, de grandir notre rôle, d'exercer en pleine connaissance nos devoirs de citoyens, d'acquérir plus de force en acquérant plus de valeur. N'allons pas surtout rejeter ce que nous avons accompli jusqu'ici. Notre système d'éducation supérieure nous a donné des hommes de mérite et qui ont fait triompher notre cause : ne détruisons pas l'origine de ces énergies précieuses. « Détruire, écrit Bouchette, c'est presque toujours rétrograder. Détruire les collèges classiques, ce serait enlever au Canada français son principal élément de supériorité, ce serait le décapiter une seconde fois; négliger l'école primaire, c'est préparer un autre genre de destruction, celle qui atteindra l'influence qu'exercent aujourd'hui les directeurs de l'enseignement dans notre pays. » L'instruction doit avant tout dégager les aptitu-

des d'un peuple, utiliser pour le bien des forces qui peuvent se manifester maladroitement, ajouter à la vigueur physique de la race plus de vigueur morale, et donner à ceux qui se préparent à la lutte, non seulement pour l'existence mais aussi pour la conquête, des raisons profondes, naturelles et saines qui tiennent en éveil leur volonté, qui forment leur personnalité et déterminent leurs attitudes.

Le Canadien français est resté fidèle à ses origines. Dans le passé, il a su faire preuve d'une merveilleuse résistance. Il obéissait à une discipline. C'est qu'il a été à l'école de l'adversité, la plus dure et la meilleure qui soit. Mais depuis que l'évolution économique a bouleversé ses conditions d'existence, il semble ne s'être pas suffisamment adapté au milieu nouveau. Il n'a plus les mêmes motifs apparents de se défendre. L'agriculteur est intelligent et bien doué, mais il se laisse trop aller à la routine, au goût du luxe, à l'insouciance. Sa famille est nombreuse et robuste, elle n'est pas toujours unie : les enfants quittent volontiers la terre paternelle et le dépeuplement continue de dévaster nos campagnes. Quelques hommes, quelques esprits d'élite, tâchent de résister au courant et de réveiller les énergies : ils ont vite fait d'être las, « devant la mortelle apathie publique ». Et pourtant, nous le disions plus haut, la race canadienne-française a donné naguère de belles leçons d'endurance et de crânerie : « elle a donné des preuves éclatantes de patriotisme et d'esprit public, d'audace dans les conceptions politiques, de sagesse, de mesure et de persévérance dans l'exécution des réformes nécessaires à la nation ». Elle a manifesté tout cela, mais « depuis lors, ajoute mélancoliquement Errol Bouchette, elle a un peu trop dormi sur ses lauriers ». Ils se peut; mais elle croit encore à ses destinées, et voilà sans doute le grain qui lèvera de nouveau dans les temps à venir. Instinct

de conservation, volonté de survivance, horreur de la disparition possible, sont les forces latentes de cette nation; elles reposent au plus profond de l'âme canadienne et l'éducateur a reçu la tâche magnifique de les recueillir et de les faire servir au bien de tous, au salut du peuple.

* * *

N'y a-t-il pas un remède à ce malaise que l'on constate chez le groupe d'origine française?

Errol Bouchette recherche et distingue les éléments de notre puissance économique. Quelles sont nos forces productrices? Comment est répartie la population active canadienne-française? Il répond à ces questions par le tableau suivant :

POPULATION CANADIENNE-FRANÇAISE

Classe agricole au Canada.....	800.000	
Professions et arts usuels au Canada	400.000	1.200.000
Classe industrielle (puissance économique en partie perdue).....	450.000	
Émigrés aux États-Unis (puissance perdue).....	1.000.000	1.450.000

Si l'industrie agricole, grâce au développement de l'industrie laitière, a pris, ces temps derniers, un essor nouveau et consolant, il reste qu'une partie de notre population est dans un état d'infériorité marquée. L'industrie manufacturière, la grande industrie, ne s'étant pas encore implantée au Canada, beaucoup de nos travailleurs ne trouvent pas d'occupation qui leur permette de donner leur pleine activité. L'émigration nous a décimés et les centres

industriels des États-Unis attirent encore nos ouvriers. Au sein d'une richesse superbe et de nombreuses facilités, l'élément français est comme étouffé; et cela offre d'autant plus de danger que la prépondérance économique du groupe est l'une des conditions de sa survivance.

Il faudrait donc ouvrir des voies nouvelles et multiplier les chances de succès, en organisant l'industrie. Or, le Canada oriental est merveilleusement apte à ce développement, si les trois grands facteurs de l'économie nationale, la nature, le travail et le capital, y peuvent librement exercer leur influence.

Le milieu est riche. Le climat est favorable à la culture et au travail; le sol recèle de précieuses ressources minières; la terre est fertile; les forêts fourniraient au besoin à l'industrie une matière première abondante; la force hydraulique est quasi inépuisable. Et le territoire exploité se déplace sans cesse vers le nord; la civilisation pénètre de nouveaux centres; des terres que l'on croyait sans valeur à cause du climat et des neiges sont, au contraire, aussi riches que celles qui ont été défrichées. « Peu de régions au monde, conclut Errol Bouchette, offrent d'aussi grands avantages industriels. »

L'ouvrier canadien est probe, intelligent, actif et débrouillard. M. Charles Levêque écrivait naguère : « Les ouvriers canadiens-français sont, de l'aveu de tous, les meilleurs et les plus habiles travailleurs de l'Amérique. Ils sont très recherchés par les entrepreneurs. Donnons-leur la culture : cette espèce de patriotisme vaudrait mieux que beaucoup d'autres. » L'instruction professionnelle et technique facilitera à nos ouvriers la pratique du métier et leur permettra de développer en eux les qualités de goût qui les distinguent. Ils sont très portés vers les arts industriels; ils ont de l'imagination, de la facilité, de l'invention. Les

élèves de nos écoles techniques provinciales ont déjà révélé les plus brillantes aptitudes. Ils seront en mesure, ayant acquis des connaissances indispensables, de respecter les traditions d'art et d'élégance que nous impose notre filiation française. Ils serviront ainsi doublement leur pays.

Pour ce qui est du capital, nous avons déjà analysé la théorie que Bouchette a fondée sur cette définition : « Le capital d'une nation est l'ensemble des richesses qu'elle possède et qui peuvent servir à fournir des produits définitifs, *c'est la somme des richesses exploitables.* » Des auteurs américains ont formulé la même doctrine. Ils considèrent que toute richesse est du capital. C'est renoncer à la distinction classique, entre les trois facteurs, et réduire la production à ces deux termes : le capital et le travail. Soit ; mais à la condition que des mots nouveaux distinguent les fonctions du capital ainsi élargi. M. S.-J. Chapman propose les expressions *capital-nature* et *capital personnel* (talent et culture),¹ ce à quoi nous joindrions le *capital de mise en valeur*. Et l'on voit déjà que, si la statistique officielle nous venait en aide, nous pourrions déterminer la masse de notre patrimoine accumulé en revêtant ces notions d'une forme mathématique.

La province de Québec possède un capital qui est l'ensemble imposant de ses richesses. Cela pourtant ne suffit pas. Les ressources naturelles, si vastes et si nombreuses soient-elles, demeurent stériles si elles ne sont pas exploitées. Si l'on accepte la définition ci-dessus, il faut convenir que Robinson dans son île était un capitaliste superbe. Il l'était, mais en puissance, comme disent les philosophes. Il lui manquait les moyens de mettre en œuvre ses possessions : il lui manquait le « capital médiat »,

¹ *Outlines of Political economy.*

le capital d'exploitation. N'est-ce pas précisément notre cas? Propriétaires d'un domaine abondant, ne sommes-nous pas empêchés, faute de capital liquide, de profiter de ses générosités? On l'a dit; on a eu, jusqu'à un certain point, raison de le dire : cependant Bouchette n'admet pas que nous soyons décidément aussi pauvres, aussi dépourvus. Et d'abord, le capital médiat peut nous venir de l'étranger, de France, par exemple; il peut encore nous venir de chez nous, de nous-mêmes, de nos efforts, de notre travail, de notre épargne, de notre crédit organisé; il peut enfin nous venir de notre prévoyance. De fait, nous en avons déjà beaucoup plus que nous croyons généralement. « Voyez, nous disait un jour M. Anatole Poindron, voyez cette carte du Canada : quel ensemble de richesses ! Votre pays est une vérité économique. »

— Que nous manque-t-il donc pour que nous sachions la démontrer ?

— Une méthode.

Bouchette ne dit pas autre chose. Nous posséderons le capital le jour où nous saurons le créer par une politique industrielle systématique, bien orientée et victorieusement maintenue.

* * *

La concentration industrielle est l'aboutissant nécessaire de l'évolution économique. Le machinisme, l'application de la science, le développement des moyens de communication, l'organisation du crédit, la nécessité pressante de conquérir de nouveaux marchés et de fabriquer en vue de l'exportation, la lutte économique internationale et d'autres influences encore ont précipité l'avènement de la grande industrie rendue possible par l'agglomération des capitaux et la souplesse de ce nouveau rouage commer-

cial : la société par actions. Les trusts aux États-Unis et les kartels en Allemagne sont les types de ces associations dont la puissance est énorme et dont les résultats n'ont pas toujours été bienfaisants, au moins pour le consommateur. Le kartel a surtout pour but de faciliter la vente des marchandises et de réglementer la concurrence sur les marchés en répartissant la production entre ses membres; mais les unités qui le composent conservent une certaine indépendance. Au contraire, les sociétés qui forment le trust s'absorbent en lui, disparaissent, se fondent dans un tout et subissent une direction unique.

La concentration industrielle multiplie la productivité du capital. Elle permet de réaliser une économie considérable sur les éléments divers du prix de revient, les frais généraux, l'achat des matières premières, les transports, et d'employer des procédés de fabrication rapides et perfectionnés. Rien de tout cela qui ne soit parfaitement légitime : ces avantages sont la conséquence logique du groupement des forces productrices et si le trust n'employait pas d'autres moyens d'action que ceux-là, l'opinion n'aurait pas raison de s'inquiéter, d'autant que ces avantages naturels de l'organisation industrielle moderne provoquent souvent un abaissement du prix de vente des produits.

Malheureusement les trusts ont abusé de leur puissance pour se concilier les autorités politiques et déclarer impunément aux initiatives indépendantes et réfractaires une guerre à outrance. Ils ont fait violence aux libertés les plus légitimes, et constitué, en dépit des lois et des arrêts judiciaires, de véritables monopoles dans le but avoué de tuer la concurrence et de s'approprier le marché. Ainsi conçu le trust est nuisible; il fait payer vraiment trop cher les compensations qu'il prétend nous donner en retour d'une pareille souveraineté. S'il pénétrait librement chez nous,

il aurait vite fait d'exploiter et d'épuiser nos richesses pour son seul bénéfice. Aussi bien aurons-nous recours à une mise en valeur plus rationnelle de l'ensemble de nos ressources; et nous éviterons les inconvénients de la concentration en préconisant une politique industrielle méthodique, prudente, et qui soit dans le sens de nos aptitudes et conforme à notre génie national.

Que sera cette politique? Elle ne jaillira pas de discussions stériles sur les conséquences du libre-échange total ou de la protection absolue. Notre marché est restreint, et, si notre industrie veut se développer, elle doit atteindre le consommateur étranger: c'est dire que nous avons besoin de débouchés et que nous aurions mauvaise grâce à nous montrer peu conciliants lorsque les exigences mêmes de notre situation nous ordonnent de l'être. Cette politique sera plutôt l'œuvre immédiate et réfléchie du gouvernement qui tiendra compte au premier chef de notre puissance productrice et de ses éléments propres.

Il ne s'agit pas de provoquer l'essor industriel du Canada français aux dépens des campagnes dépeuplées, et d'assurer la prédominance de l'industrie sur l'agriculture. Il est clair que cela serait une erreur capitale. L'organisation économique est complexe et les forces productrices doivent être maintenues et réparties suivant que l'exigent les capacités et les aptitudes de la nation, et de façon qu'elles s'équilibrent et se complètent. Mais saurait-on demander à l'État d'intervenir aussi directement dans le domaine des activités économiques et d'exercer une influence sur le mouvement des richesses? La liberté des initiatives ne vaut-elle pas mieux et les pays jeunes n'ont-ils pas toujours compté sur l'effort individuel plutôt que sur l'appui de l'autorité administrative? N'ont-ils pas refusé de recourir aux rouages compliqués, aux lenteurs coûteuses de l'étatisme?

me? Aussi bien n'est-il pas question de confier au gouvernement la haute direction des opérations industrielles ni de lui remettre en pleine propriété les instruments de production pour qu'il en use à sa convenance; mais on admettra que l'État doit veiller à la conservation des ressources d'une nation et donner son concours et sa protection aux organisations diverses formées dans le but de mettre en exploitation le patrimoine national. Gouverner c'est prévoir et, dans l'espèce, c'est empêcher que les richesses ne soient dilapidées à plaisir et que les énergies ne s'épuisent inutilement.

Nous pouvons résumer dès maintenant les grandes lignes d'une telle politique :

Intervention modérée de l'État en vue de concilier les bienfaits de la concentration avec les véritables intérêts du peuple;

Instruction professionnelle à tous les degrés;

Conservation de la propriété sociale;

Développement systématique des ressources nationales;

Encouragements à l'agriculture et à l'industrie;

Décentralisation administrative et création de ministères provinciaux appropriés aux nouvelles fonctions du gouvernement;

Organisation du crédit.

Dégageons deux articles de ce vaste programme : l'exploitation rationnelle des ressources nationales et l'enseignement professionnel.

Au point de vue industriel, notre pays n'est pas resté stationnaire. Les statistiques officielles du recensement fédéral de 1916 confirment, et au delà, les prévisions des économistes qui avaient parlé de « l'industrialisation » du Canada. Le phénomène se précise dans l'Ouest, où non seulement les usines se multiplient mais où les consé-

quences de l'industrialisme se font déjà sentir : les syndicats ouvriers s'organisent et les grèves augmentent dans les provinces de Manitoba, d'Alberta et de Colombie Britannique.

Cependant ces résultats ne doivent pas nous leurrer sur l'extension d'un mouvement industriel encore mal défini. Un fait brutal ressort également de nos statistiques : nous n'utilisons pas nos matières premières et nous n'avons pas organisé notre production dans le but d'exploiter méthodiquement et sur place les richesses que le sol nous fournit. Ne serait-ce pas pourtant un moyen assuré de distancer nos concurrents et, pour certaines industries, de constituer en notre faveur une sorte de monopole ? Nous avons établi chez nous, non sans difficultés, les industries textiles. C'est fort bien ; mais notre situation économique et les ressources que nous procure notre milieu ne doivent-elles pas nous diriger de préférence vers d'autres entreprises où notre succès sera plus certain, moins précaire ? Comment lutterons-nous contre l'Angleterre qui produit en abondance et à bon compte des cotonnades et des lainages de qualité reconnue ? La main-d'œuvre est chère, au Canada, et le prix du capital est élevé : il nous faut chercher une compensation dans la matière première et la force motrice. Tour-nons-nous plutôt vers l'industrie forestière et ses dérivés, vers l'industrie des métaux ; exploitons les produits de nos mines ; faisons servir à la production nos forces hydrauliques ; utilisons nos propres matériaux. « Cultivons d'abord dans notre jardin national, écrit Bouchette, celles de nos plantes indigènes que les autres pays ne possèdent point en quantités exploitables. »

Parmi les autres moyens qui nous y aideront puissamment, il convient de mentionner au premier chef l'enseignement professionnel. Répandue en Europe, l'instruc-

tion technique a été une des causes du progrès économique des grands pays producteurs. Elle a transformé l'atelier et discipliné l'armée des travailleurs. La France a voulu donner aux enfants ayant quitté l'école élémentaire une instruction plus spécialisée, mieux adaptée aux circonstances de la vie moderne. Elle a compris l'importance d'une bonne formation technique pour l'ouvrier. Elle a mis l'instruction à la disposition des humbles, leur ouvrant l'école et leur permettant d'assurer par une étude raisonnée du métier l'efficacité de leurs qualités innées et de leurs dispositions naturelles. L'Allemagne fut encore plus énergique. Elle institua l'instruction technique obligatoire, la faisant ainsi pénétrer de vive force dans les masses. Des écoles furent disséminées par tout le pays, avec la collaboration active des patrons.

Dans la province de Québec, le mouvement est donné. Des écoles techniques ont été créées, qui sont fréquentées. En peu de mois, les élèves y acquièrent des connaissances variées, précieuses, nécessaires; ils deviennent rapidement des travailleurs modèles; ils font des travaux que des ouvriers plus âgés, et qui n'ont guère à leur acquit que les enseignements de la pratique et de la routine, seraient embarrassés d'exécuter. Que si, maintenant, on veut décupler cet enseignement et le répandre partout, il ne sera pas nécessaire de réorganiser absolument l'ensemble de notre système scolaire. Nos universités, explique Bouchette, se chargeront de l'instruction supérieure en créant des chaires nouvelles; nos académies pourront donner l'enseignement moyen et former des contremaîtres d'atelier. A tous ces élèves, il faudra trouver des emplois : nos fabriques réclament déjà une main-d'œuvre mieux exercée, et, plus tard, lorsque l'expansion industrielle sera chose faite, les ouvriers trouveront facilement où se placer et pour leur

plus grand avantage. Enfin, il sera toujours possible de multiplier les écoles techniques élémentaires et de les adapter aux besoins des différentes régions. Tout cela n'est-il donc qu'une utopie? La nécessité d'une instruction qui soit plus pratique se fait chaque jour sentir davantage. Il vaudrait mieux, évidemment, qu'on le comprît tout de suite; mais la force des choses exigera que nous accomplissions tôt ou tard ces réformes. M. Cohendy, parlant de la France écrivait : « L'organisation de l'instruction technique n'est pas une simple question pédagogique; c'est, au premier chef, une question vitale pour notre pays. » Il en est de même pour le Canada.

* * *

Les grands principes de la politique industrielle que nous venons de définir ont déjà été appliqués dans la province de Québec où leur réalisation a suscité des résultats merveilleux. En 1882 fut organisée, avec l'appui du gouvernement, « la Société d'industrie laitière de la province de Québec », dont l'objet est de provoquer l'emploi des meilleurs procédés d'exploitation, de faire des recherches scientifiques et de seconder l'initiative des syndicats coopératifs du type agricole. Cette société est à l'origine du remarquable développement de l'industrie laitière dans notre province. En 1882, cette industrie ne comptait guère. En 1891, la valeur des produits laitiers s'élevait à trois millions de dollars. Elle dépasse aujourd'hui vingt-trois millions.¹ C'est une somme.

Le développement de ces industries est dû à une action méthodique et réfléchie de la part des syndicats agricoles et des autorités provinciales, et qui a eu pour

¹ *Annuaire statistique du Canada, 1916-1917, p. 216.*

conséquence la création, en peu d'années, d'une source abondante de capital et de revenu pour nos cultivateurs. C'est là une démonstration éclatante des bienfaits d'une politique industrielle éclairée. Ces résultats intéressaient vivement Errol Bouchette : il les suivait avec attention; il y voyait une confirmation de ses théories. Aussi bien a-t-il voulu appliquer les mêmes principes à nos industries forestières. Il consacre à ce projet d'organisation industrielle les deux derniers chapitres de son livre.

Les forêts constituent notre principale richesse. Elles ne sont pas inépuisables, mais on peut les conserver et les développer par une culture appropriée et rationnelle. Elles fournissent la matière de nombreuses industries qui pourraient être créées chez nous et nous assurer une sorte de monopole. Le Canada deviendrait ainsi un pays d'industries forestières. En 1917, nous avons exporté pour plus de 56 millions de dollars¹ en produits forestiers et leurs dérivés. La plupart de ces produits sont exportés à l'état brut ou à l'état semi-ouvré. Nous perdons ainsi l'avantage que nous offre, au point de vue industriel, l'abondance de la matière première considérée comme élément du prix de revient et aussi les profits additionnels que nous pourrions tirer de la fabrication sur place et que d'autres pays touchent pour nous. Voilà un des points précis où, par une politique industrielle et commerciale, on pourrait augmenter notre production intérieure et nos exportations à l'étranger. Bouchette conseille de recourir à la constitution d'une « Société des industries forestières » ayant un but analogue à celui de la « Société de l'industrie laitière » et disposant des mêmes moyens d'action : étude des procédés industriels, organisation d'un enseignement spé-

¹ *Annuaire statistique du Canada, 1916-1917, p. 320.*

cial, recherches scientifiques, vulgarisation des meilleures méthodes, organisation de syndicats locaux et centralisation des produits en vue d'en faciliter la vente. Ceux que ces questions intéressent plus spécialement liront avec intérêt les pages où Bouchette développe son projet. Il serait peut-être d'une exécution assez lente, mais il repose sur une idée féconde : l'utilisation de nos ressources immédiates et la constitution d'une industrie nationale.

* * *

« Si le groupe français du Canada, écrit Errol Bouchette, veut conserver sa part légitime d'influence dans la chose publique, il ne doit pas se contenter de vivre dans la contemplation de ses gloires passées... Les Canadiens français qui ont déjà la gloire d'avoir dépassé leurs rivaux dans le maniement de la constitution britannique, pourraient les vaincre également sur le terrain industriel et commercial, acquérant ainsi la richesse et l'influence nécessaires à l'accomplissement de leur œuvre en Amérique. » L'œuvre d'un peuple n'est jamais terminée et les générations qui le perpétuent reçoivent chacune une mission à remplir. Les événements qui se précipitent imposent à nos énergies une orientation nouvelle. Nous avons triomphé naguère dans l'arène politique : cette victoire nous a valu des droits que nous devons maintenir. Là ne s'arrête pas notre effort, ne l'oublions pas. Nous nous égarons trop volontiers dans des discussions stériles, et nous perdons le meilleur de nos forces à discourir quand d'autres agissent. Répétons-le : la question nationale est devenue une question économique. Si nous voulons remplir notre rôle et sauvegarder nos origines, nous devons, comme nous avons fait autrefois, lutter avec les armes mêmes dont on nous menace. Lorsque nous aurons acquis la richesse nous pourrons développer en nous

la culture française et nous tourner vers la suprême conquête : la puissance intellectuelle. Nous ne survivrons pas autrement.

Errol Bouchette était un fervent de cette philosophie idéaliste de l'action. Il était optimiste, mais sans faiblesse. Il n'épargnait pas nos défauts. Il les criblait de traits, mais il savait envelopper sa pensée pour qu'elle ne perdît rien, dans son exactitude, de la distinction qui sied. Il était avant tout généreux et désintéressé. Il accueillait avec une grâce ouverte tous ceux — et ils étaient nombreux — qui venaient le consulter. Il aimait ardemment son pays, comme une chose vivante. Il l'a servi et défendu, par l'idée, jusqu'à la fin. Il est parti trop tôt, emportant ce dernier regret de n'avoir pas pu terminer son œuvre. Sa mort a passé rapidement parmi nous. Il a laissé bien des souvenirs qui ne se sont pas exprimés.

Plus tard, ceux qui voudront comprendre nos destinées et chercher une raison d'être à nos efforts de demain, devront demander à sa pensée les arguments qui nous sauveront. Il prendra rang parmi tous ces penseurs oubliés dont le tourment superbe fut de nous aider dans notre existence de lutte, en multipliant pour nous les raisons de croire et d'espérer; tous ces écrivains à qui notre histoire n'a pas rendu un suffisant hommage, et qu'une génération affairée néglige d'honorer comme ils le méritent; tous ces hommes qui possédaient l'inaltérable amour de la race et qui, émerveillés des gestes accomplis par nos ancêtres, cherchaient à en dégager une pensée inspiratrice, à tirer de la grande leçon des faits un principe de vie, une volonté de survivance, à renfermer dans une formule féconde la belle vigueur et la discipline victorieuse de notre histoire française.

LES PRÉCURSEURS

L'Action française a terminé en décembre son enquête sur Nos forces nationales. Nos collaborateurs de l'an dernier ont surtout considéré le présent pour préparer l'avenir. Cette année nous irons vers le passé. Puisqu'il n'est point de périodes indépendantes dans la vie d'un peuple, toutes doivent s'adapter afin de se soutenir. Et l'on n'édifie intelligemment le présent que si on l'appuie sans cesse sur ce qui était avant lui.

Dans ce passé nous irons chercher, pour les faire comparaître et les faire parler et agir encore, ceux qui autrefois, par leurs idées, leurs initiatives, leur action, ont été quelque peu les artisans de l'époque que nous vivons, parce qu'ils ont posé des pierres d'attente en songeant au lendemain. Et ce sera la contribution des « précurseurs » à l'œuvre de l'Action française.

Nous appelons « précurseurs » ceux-là des ancêtres qui, dans les divers domaines de la pensée et de l'action, ont élaboré les premiers les programmes ou les entreprises que nous essayons d'exécuter ou de développer aujourd'hui. Les uns, esprits plus hardis, ont pris les devants et ils ont vu loin dans l'avenir. Pendant qu'autour d'eux on s'enfermait dans les préoccupations de chaque jour, eux s'efforçaient de prévoir ; ils accomplissaient leurs devoirs de chefs et d'éclaireurs en ouvrant des voies nouvelles, en s'assurant les conquêtes essentielles, en préparant pour les générations prochaines des instruments de travail et de succès. D'autres, plus récents, laissaient leurs contemporains s'agiter dans les œuvres vides, et plus particulièrement dans les passions sonores mais

stériles de la politique. Ils se vouaient, malgré le silence et quelquefois malgré le mépris, à la défense des intérêts plus élevés, aux entreprises de bienfaisance pratique; ils maintenaient le souci des choses nationales, ils servaient et défendaient nos croyances, ils nous rapprenaient nos vieilles attitudes. Quelques-uns même bravaient l'indifférence universelle et se donnaient aux préoccupations de l'esprit, aux recherches de la science, aux travaux d'art, Presque tous humbles isolés, incompris presque toujours, ils personnifiaient cet élément d'immortalité qui survit en toute race; ils étaient la « mèche qui fume encore » quand on croyait l'idéal éteint. Leur force ce fut d'interroger constamment la tradition pour la mieux servir et d'aller aux œuvres pratiques, à celles qui construisent. Puis, ils faisaient quand même leur rude journée, patiemment, pour satisfaire leur conscience, avec une secrète intuition parfois que leur modeste effort ne serait pas vain, qu'ils étaient des semeurs d'avenir.

Leur espérance n'aura pas été trompée. Nous voulons que leur pensée, leur expérience reviennent éclairer les nôtres. Pour qu'il en soit ainsi nous avons demandé à nos collaborateurs de mettre en relief, dans la vie et l'œuvre de ces ancêtres, l'idée maîtresse, l'inspiration de fond sans doute, mais aussi les réalisations pratiques commencées par eux et les obstacles que, pour agir, ils avaient dû briser.

Après avoir été des précurseurs, ils reviendront ainsi collaborer au travail qu'ils n'ont pu achever; ils nous seront des auxiliaires. Notre génération devait, du reste, cet hommage à ceux qui n'ont jamais désespéré, qui furent, en quelque manière, les agents de la survivance.

Voici la liste des « précurseurs » qui feront l'objet d'une étude; l'on trouvera en regard le nom de nos collaborateurs :

Errol Bouchette..... Édouard MONTPETIT.
Napoléon Bourassa..... Abbé O. MAURULT.

<i>Dr Jacques Labrie</i>	Abbé Georges COURCHESNE
<i>Edmond de Nevers</i>	Antonio PERRAULT.
<i>Pierre Bédard</i>	Léon-Mercier GOUIN.
<i>Mgr Adélard Langevin</i>	Abbé Philippe PERRIER.
<i>Ferdinand Gagnon</i>	Henri d'ARLES.
<i>J.-Adolphe Chicoyne</i>	Abbé Émile CHARTIER.
<i>Calixa Lavallée</i>	Arthur LETONDAL.
<i>L'abbé L. Provencher</i>	Frère MARIE-VICTORIN.
<i>Jules Tardivel</i>	Henri BOURASSA.
<i>Le Père Lefebvre</i>	UN ACADIEN.

Nos lecteurs peuvent s'en rendre compte : nous leur promettons des études substantielles et d'une tenue et d'une perfection qui ne le céderont en rien aux articles de l'an dernier. L'Action française entend ainsi continuer son œuvre qui est d'aller chercher dans les inspirations traditionnelles, une direction sûre et efficace pour le présent.

Lionel GROULX, ptre.

*Des numéros de mars 1917
demandés.*

—
Pour compléter des collections de l'*Action française* de 1917, réclamées par nombre de nouveaux abonnés, notre revue recevrait avec reconnaissance les numéros du mois de mars 1917 s'il peut s'en trouver de disponibles chez nos lecteurs.

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Le commerce anglais En temps de guerre les services varient. Le jeu capricieux des circonstances impose au soldat de courir soudainement à tel point menacé, d'opérer ici une reconnaissance rapide, de précipiter là quelque attaque imprévue.

Hier, alors que le commerce — ce champ de bataille où la langue française subit au Canada de si rudes assauts — était livré à l'activité des fins d'année, je suis allé explorer quelques grands magasins anglais de la métropole.

En quête de papeterie et de livres, j'ai hardiment dirigé mes pas vers *Almy, Morgan, Goodwin*, persuadé que j'en rapporterais, sinon les articles voulus, du moins une assez riche moisson d'observations intéressantes. Mes prévisions se sont réalisées.

Attitudes différentes Chez *Almy* — bien qu'on n'y trouve aucun livre français — le bilinguisme est vraiment en honneur. Au-dessus de chaque étalage, inscriptions en français et en anglais : non-seulement les inscriptions permanentes, largement imprimées, mais aussi celles qu'une main d'artiste a hâtivement dessinées à l'occasion des fêtes. Même constatation pour le personnel. On semble y parler couramment les deux langues; du moins il y a tant d'employés français mêlés aux anglais qu'on se sent dans une maison bilingue.

Chez *Morgan*, tout le contraire. J'ai beau regarder et regarder : aucune inscription française. Mais après tout, je n'ai que deux yeux; quelque chose peut m'échapper. J'en appelle à ceux de mon compagnon, ils font le même rapport : rien à l'œil nu. J'avise une espèce de majordome et lui demande, dans une langue qui ne lui semble pas familière, — bien qu'elle soit l'une des langues officielles de ce pays et celle que parle la majorité des habitants de cette ville, — si je pourrais me procurer des livres français. Il me regarde d'un air embarrassé, se fait répéter ma question, puis, souriant, s'excuse en anglais de ne pas me comprendre et me prie de le suivre. Bientôt je l'entends héler un de ses confrères qui passe et lui dire que son *french language* est requis.

Celui-ci s'amène, puis me conduit à la librairie où je constate que les livres en vente sont aussi unilingues que le personnel.

Quelques bonnes bouffées d'air pur respirées, dans la rue, avec volupé, et nous sommes déjà chez *Goodwin*. C'est le milieu entre *Almy* et *Morgan*. Un certain nombre d'inscriptions, pas toutes, pas la majorité, dans les deux langues. De même parmi les commis quelques-uns seulement sont bilingues. Le premier à qui je m'adressai ne l'était pas, mais il se retourna vivement vers sa voisine qui sut me comprendre. Elle ne put cependant me donner les livres désirés.

Rôle des femmes

Nous parlions dans notre dernière chronique de ce que la femme canadienne-française peut faire pour sa langue au foyer domestique. C'est là son principal champ d'action; ce n'est pas, on le conçoit, le seul. Presque toutes les femmes sont ou acheteuses ou vendeuses. Des premières, le devoir est clair et simple. Constamment, où qu'elles soient, qu'elles s'adressent en français au commis. S'il ne peut pas répondre, elles auront au moins montré qu'il y aurait avantage pour lui à savoir le français, qu'il satisferait ainsi plus complètement sa clientèle. Les vendeuses, elles, sont obligées de tenir compte de la langue de leur client. Et de même que nous voulons être servis en français, nous comprenons que d'autres veulent être servis en anglais. Mais avec les nôtres, ou avec les personnes dont elles ignorent la langue, que les vendeuses n'hésitent pas un instant à parler français. N'est-ce pas là du patriotisme rationnel et de bon aloi?

Je crains bien cependant que plusieurs n'aient pas cette mentalité, qu'elles conçoivent leur rôle autrement, ou plutôt qu'elles n'aient jamais songé à cela, qu'elles n'en soupçonnent même pas l'importance, et que, plongées dans une atmosphère anglaise, elles s'en imbibent et suivent docilement le courant qui les porte à négliger leur langue.

La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste

Il y a là toute une éducation à faire, plus facile, en général, qu'on ne croit, mais délicate et qui doit être poursuivie avec constance. Qui pourrait l'entreprendre aussi bien que la *Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste*? Dirigée par des Canadiennes françaises de bonne trempe, elle groupe un grand nombre de jeunes filles employées dans les usines, les bureaux, les magasins, et exerce sur elles une influence profonde. Qu'elle leur enseigne ce qu'exige leur patriotisme et peu s'y refuseront.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que ce travail est déjà commencé. Les directeurs de la *Ligue des Droits du français* ont eu le plaisir de rencontrer, il y a quelques mois, la distinguée présidente de la *Fédération nationale* et quelques-unes de ses conseillères. Après un échange de vues fructueux, un comité d'action française a été fondé au sein de la *Fédération* et confié à des personnes dévouées et actives. L'une d'entre elles dira sans doute, avant longtemps, à nos lecteurs quel est leur travail et quels fruits en résultent.

Le vieux

Santa Claus à Montréal le vieux *Santa Claus*. On le voyait à tous les coins de rue. Il est revenu cette année, mais invité par les maisons anglaises seulement. Les maisons françaises ont trouvé qu'il sentait trop le Boche et lui ont fermé leurs portes. J'entends les maisons françaises de Montréal, car je vois qu'un grand magasin de Québec lui a donné de nouveau une chaude hospitalité. C'est une faute. Je sais bien qu'on a tenté de prouver, voici deux ou trois ans, que le vieux gâteux avait une origine chrétienne. Mais outre que les preuves n'ont pas paru probantes, qui oserait soutenir que son nom et sa physionomie actuels commandent le respect et s'harmonisent avec notre mentalité? Ne peut-on trouver dans nos traditions catholiques et françaises un autre personnage que celui-là, qui apporte aux enfants sages des jouets et du bonheur? La plupart des marchands et des pères de famille ont fini par le comprendre : à *Santa Claus* ils ont heureusement substitué le Bonhomme Noël, saint Nicolas, l'Enfant-Jésus.

Cartes et

calendriers Cette première réforme devrait en amener d'autres. De plus en plus, il faut nous efforcer de redonner aux différentes formes de notre activité, à tout ce qui manifeste notre vie, une teinte bien française. Je signale aussitôt, puisqu'ils font surtout leur apparition à l'époque des fêtes, les cartes et les calendriers qui s'échangent alors. Pendant longtemps ils ont été de facture et d'inscriptions anglaises. Une importante librairie de Montréal a voulu éditer cette année des cartes postales artistiques françaises. Elles portent en effet des souhaits dans notre langue : Joyeux Noël — Heureuse année — Tous mes vœux pour votre fête — Malheureusement on lit au verso : *Post Card. Correspondence. Address. Place Postage stamp here*, et pas un mot de français.

Encore un coup, on ne saurait trop dire combien il est regrettable que nous laissions ainsi en anglais, dans un grand nombre d'entreprises, ce qu'on pourrait appeler la partie matérielle ou commerciale. C'est cela qu'on remarque à l'étranger et par quoi souvent on nous juge. La librairie qui a édité ces cartes le sait bien. Tout récemment encore un prêtre de France, auteur d'un excellent catéchisme, lui envoie son ouvrage, en ajoutant : « Je vous autorise à le traduire dans votre langue. » Dans notre langue... ? En quoi diffère-t-elle de la vôtre, Monsieur l'abbé ? — Mais de vrai, nous ne l'avons pas volé. Et si l'on nous prend ailleurs pour des Anglais, les principaux responsables c'est nous.

Paysages

de chez nous

Pour les calendriers, un immense progrès a été réalisé. Peu de maisons canadiennes-françaises en offrent maintenant avec les noms des jours et des mois en anglais. Or cela se pratiquait communément il y a quelques années. Une amélioration importante reste cependant à accomplir. La plupart des gravures qui ornent ces calendriers représentent des personnages ou des paysages pris hors de chez nous. Cela s'explique. Ces gravures viennent des États-Unis. Mais ne pourrait-on les fabriquer ici comme on fabrique l'autre partie du calendrier ? Il y aurait même là une très belle occasion de mieux faire connaître notre pays, ses sites enchanteurs, les grandes scènes de son histoire. M. Montpetit a révélé dernièrement Percé à plusieurs Montréalais. Si la gravure continuait maintenant et amplifiait son œuvre ? Si des milliers de calendriers popularisaient le rocher merveilleux, les hautes falaises, la plage aux horizons infinis ? Et que d'autres paysages canadiens, que de scènes historiques ou familiales qu'accompagnerait une brève légende et dont la simple vue rattacherait au sol les gens de chez nous, on pourrait ainsi répandre dans les foyers : le Ruisseau de Rivard, un Soir du mois de Marie à la vieille croix du Bois-Vert, tel que l'a décrit l'abbé Groulx, la vieille fontaine qu'a chantée Blanche Lamontagne :

*Il est au pays de chez nous
 Dans les herbages de la plaine,
 Près du grand champ de trèfles roux,
 Une vieille et belle fontaine.*

Je m'arrête. Mille sujets affluent à ma mémoire, les compositions de Julien, les croquis que contenait le dernier *Souvenir annuel* du

Collège Sainte-Marie, les jolies illustrations de l'*Almanach de l'Action sociale catholique*, etc., etc. Il y a là une mine à exploiter. Des concours intéressants pourraient s'organiser. Le patriotisme y gagnerait. Et surtout nous serions débarrassés des *American Beauties*, des *Sky-scrapers*, des *Stars and Stripes*, et autres gravures du même genre.

Catalogues bilingues Je signale d'un mot, en terminant, deux catalogues qui m'ont été envoyés et font vraiment honneur aux maisons qui les ont publiés : la maison J.-D. Camirand de Montréal, et la fabrique de pianos Lesage de Sainte-Thérèse. Ceux qui, au point de vue de l'art ou pour quelque autre raison, s'insurgent contre le bilinguisme, feraient bien de feuilleter ces catalogues. Ils modifieraient probablement leurs idées.

Pierre HOMIER.

AVIS À NOS CORRESPONDANTS

Sauf dans le cas de communications *personnelles*, nos amis, lecteurs et clients sont priés de toujours adresser leurs correspondances soit à *L'Action française*, soit à *La Ligue des Droits du français*, bureau 32, immeuble de la *Sauvegarde*, Montréal. Autrement, par suite d'absence ou d'autres raisons, il en résulte des retards.

L'Action française.

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

NOTRE REVUE — Notre revue fait naturellement le centre de ce que l'on pourrait appeler la vie de l'*Action française*. C'est à sa fondation que devaient aboutir nos premières publications, les nouvelles la complètent, elle reste, entre nos amis et nous, le grand moyen de communication et, par là, le principe de la plupart de nos progrès. Aussi bien, c'est sur elle, sur sa rapide diffusion, qu'il importe de faire porter une grosse partie de nos efforts. Elle entraînera le reste.

Nous n'avons certes pas à nous plaindre. Aucune revue n'a peut-être chez nous connu un tel succès. Mais il reste encore beaucoup à faire, et ce beaucoup, si chacun y voulait mettre la main, ne serait pas très difficile à réaliser. Que chacun loyalement s'interroge et combien pourront dire qu'il ne leur serait pas assez facile de nous trouver un nouvel abonné? Et, pour un certain nombre qui peuvent être incapables de cet effort, combien qui pourraient nous amener deux, trois, quatre abonnés ou plus? Il suffirait parfois, pour déclencher une adhésion nouvelle, d'un mot. Ce mot, pourquoi hésiteriez-vous à le dire?

L'*Action française* n'est pas tout ce que nous la voudrions, mais il nous semble que, telle quelle, elle vaut un peu plus que la piastre que nous réclamons annuellement. Quelle revue, chez nous, a publié une série d'articles supérieurs à l'enquête sur *Nos forces nationales* qui s'est achevée avec l'étude de Mgr Bélieu? En est-il une qui promette quelque chose de mieux que cette série sur *Les Précurseurs*, qu'inaugure ce mois-ci M. Édouard Montpetit? Quelle autre fait à l'information documentaire une aussi large part? Laquelle suit d'aussi près la lutte pour la langue? D'autres accomplissent une œuvre que nous sommes heureux de louer à l'occasion, mais nous avons notre besogne à part et l'on veut bien reconnaître que nous ne nous en acquittons pas trop mal. Et comme, ni les uns ni les autres, nous n'y trouvons de bénéfice personnel, nous sommes en excellente posture pour demander à tous ceux qui jugent que nous faisons un travail utile de nous donner un coup de main.

Ce coup de main, on peut l'apporter sous bien des formes. Nous prions qu'on songe pareillement à l'annonce et à l'abonnement. Nous

nous adressons à un public qui, pour certaines spécialités, fait assurément de nos annonces un article fort désirable. C'est un motif à faire valoir, à côté de l'argument de sympathie.

Nous tenons à la disposition de nos amis qui voudront bien l'utiliser une pancarte que l'on peut afficher dans les bureaux et qui est une invitation permanente à l'abonnement. On n'a qu'à nous la réclamer.

* * *

NOS CONFÉRENCES — L'œuvre des conférences prend un développement dont nos amis se réjouiront avec nous. La série du Monument National obtient un éclatant succès. Inaugurée par M. Henri Bourassa, sous la présidence de M. l'abbé Perrier, elle s'est poursuivie avec M. Léon Lorrain, sous la présidence de M. le sénateur Belcourt, et M. Antonio Perrault (présidence de M. Aimé Geoffrion). Elle se continuera, le 19 février, avec le R. P. Louis Lalande, S. J., pour se terminer, en mars et avril, avec MM. Armand Lavergne et Édouard Montpetit.

On aura remarqué que, très différente par leur objet immédiat, les six conférences se rattachent à une pensée maîtresse. M. Bourassa indiquait les liens qui rattachent à la lutte pour la foi, la lutte pour la langue. M. Lorrain montrait comment la lutte pour la langue est un élément de supériorité économique, M. Perrault a rattaché à la lutte générale pour notre survivance nationale la défense de nos lois françaises. Les conférences suivantes illustreront d'autres aspects du problème.

La conférence de M. Bourassa est aujourd'hui publiée (nous en parlons ailleurs), celles de MM. Lorrain et Perrault seront bientôt remises à l'imprimeur. Elles pourront ainsi prolonger l'effet bienfaisant qu'elles ont déjà produit. On imprimera de même, nous l'espérons, celles qui compléteront la série.

Nous avons à peine eu le temps de signaler l'autre mois la conférence que venait de donner M. Léon Lorrain. Il faut au moins ajouter qu'elle constitue un plaidoyer que beaucoup seraient heureux de voir entre les mains de tous les élèves des classes supérieures de nos collèges commerciaux. On a suggéré à ce propos que d'anciens élèves des différentes maisons profitent de l'occasion pour faire un cadeau à leurs jeunes camarades. L'idée mérite d'être retenue et... appliquée. La brochure contiendra naturellement l'allocution, de

facture si vigoureuse, prononcée le même soir par M. le sénateur Belcourt.

L'étude de M. Antonio Perrault sur nos lois françaises, donnée le 15 janvier, est probablement le travail le plus complet qui ait encore été fait sur le sujet. Un professeur de Droit français, de réputation internationale, disait après la séance : *C'est une construction puissante.* Le président d'honneur de la soirée, le distingué bâtonnier du barreau de Montréal, déclarait de son côté que l'auteur avait à peu près épuisé le sujet. On voudra lire et répandre cette étude puissante, qui s'appuie à la fois sur l'histoire nationale et sur la philosophie du Droit et dont M. Aimé Geoffrion a résumé, en la faisant sienne, la pensée inspiratrice : *Nous devons défendre nos lois françaises parce qu'elles sont un rempart contre les attaques de l'ennemi assimilateur.*

Aucun de ceux qui l'ont entendu n'oubliera l'accent qui marquait les dernières paroles du conférencier et révélait tout l'esprit de son travail :

« Que si d'aventure, l'on s'étonne de cette attitude, répondons que les Canadiens français voient, dans la persistance à maintenir tout ce qui leur fut légué par la tradition, le motif de leur fierté et l'un de leurs buts de vivre. »

« Vous vous rappelez les termes de la lettre que Maurice Barrès adressa à Frédéric Masson et dont il fit la préface de son livre Colette Baudoche. Rappelant que Colette Baudoche était la sœur de Paul Ehrmann, le héros du livre Au Service de l'Allemagne, Barrès ajoutait : « J'ai voulu décrire les sentiments des récentes générations d'Alsace, de Lorraine et de Metz à l'égard des vainqueurs. J'admire en elles ce qui me paraît le signe d'une humanité supérieure : la volonté de ne pas subir, la volonté de n'accepter que ce qui s'accorde avec leur sentiment intérieur. Ces captifs et ces captives continuent d'ajouter au capital cornélien de la France. »

« La constance et la fierté qui font si grandes les populations de l'Alsace et de la Lorraine ne peuvent pas être chez les Canadiens français une preuve d'infériorité. Que si ces sentiments, développés ici depuis 150 ans, n'ont pas encore réussi à nous gagner l'admiration des autres, que, du moins, ils nous soient une force, une raison de vie. C'est sous cet aspect que se présente la lutte pour le maintien de nos lois, l'un des signes distinctifs de notre race. C'est pour ne pas amoindrir notre caractère que nous les voulons conserver. Avec elles nous sommes entrés dans la Confédération, avec elles nous y resterons. »

M. Perrault avait précédemment lancé une proposition qui fait le plus grand honneur à l'*Action française*, encore qu'elle puisse un peu l'effrayer par son importance, et qu'elle étudiera sûrement avec un très vif intérêt. « *La condition du succès*, disait-il, *c'est la coordination des efforts. Qui prendra la direction du mouvement ? Pour que cette soirée se termine de façon tout à fait utile à la survivance de notre système de lois, je suggère à l'Action française de constituer une commission dont les membres se proposeraient surtout de surveiller, du point de vue qui nous occupe, la législation fédérale et celle de la Législature, de préparer les amendements jugés nécessaires à nos lois civiles, d'encourager les jeunes et les aînés à poursuivre les études juridiques et à augmenter en cette province le nombre des thèses et des ouvrages de droit. Placé sous la direction de l'Action française, ce groupe aurait chance de faire œuvre forte et durable. Il recevrait de vous, mesdames et messieurs, sympathie et encouragement. Connaissant mieux nos lois, les aimant, vous seriez prêts à joindre vos sacrifices à ceux qui se dévoueraient pour les conserver. »*

Il y a sûrement quelque chose à faire en ce sens.

* * *

AU DEHORS — Qu'on nous permette d'ajouter à ce propos que l'*Action française* n'entend point borner à la série du Monument National, pour brillante qu'elle soit, son action par la conférence. Nous sommes à la disposition de ceux de nos amis qui veulent organiser à Montréal ou en dehors de Montréal des conférences particulières. Qu'ils veuillent bien communiquer avec notre secrétariat (32, Immeuble de la *Sauvegarde*), exposer leurs desseins et nous nous efforcerons de leur donner satisfaction. Nous pourrions fournir des conférenciers qui traiteront de l'*Action française* elle-même ou des sujets qui se rattachent à nos campagnes.

C'est un service que nous nous proposons de développer.

* * *

L'ALMANACH — La plus ancienne de nos publications périodiques, c'est l'*Almanach de la langue française*. Elle fut, au début, notre plus sûr moyen de communication avec le public. Elle reste l'une de nos œuvres préférées, car elle pénètre plus profondément que les autres

dans les couches populaires. La rapidité de son succès a été l'une des meilleures preuves de l'opportunité de notre œuvre et des puissantes sympathies qu'elle suscite.

Cette année, cependant, nous éprouvions quelques inquiétudes. Un concours de circonstances malheureuses avait retardé notre publication, la hausse du papier et de la main-d'œuvre nous avait contraints d'élever nos prix. Nous nous demandions si tout cela ne paralyserait pas l'élan ancien.

Or le succès a été foudroyant, presque embarrassant, et fort désagréable pour certains de nos amis dont nous n'avons pu exécuter les commandes. En quelques jours nos 25,000 exemplaires ont été enlevés et, comme il était matériellement impossible de réimprimer, nous avons dû décevoir plusieurs de nos amis. Nous nous en excusons et nous les prions d'agréer avec nos excuses nos meilleurs remerciements.

Cette campagne de l'*Almanach* nous a révélé des merveilles de dévouement et d'ingéniosité. Elle nous a démontré que les mêmes méthodes généralisées obtiendraient des résultats auxquels nous n'osions songer que dans nos rêves les plus ambitieux.

Il y faudra penser tout au cours de cette année. De notre côté, nous nous proposons bien de faire l'*Almanach* de 1920 plus varié, plus populaire encore, que ses prédécesseurs.

* * *

LES REFRAINS DE CHEZ NOUS — De toutes nos publications, les *Refrains de chez nous* sont assurément, avec l'*Almanach*, celle qui peut atteindre la plus large diffusion. La chanson intéresse tout le monde, elle peut pénétrer partout. Alors que le tirage de certaines brochures est forcément limité à quelques milliers, il n'y a point de raison pour que celui des *Refrains* n'atteigne ou ne dépasse les cent mille. Si le chiffre vous paraît excessif, songez au nombre de foyers d'Amérique où l'on chante en français.

La propagande des *Refrains de chez nous* est très facile. Une trentaine de chansons, paroles et musique, sous une élégante couverture, cela n'est vraiment pas cher. Les réductions consenties par quantités laissent aux propagandistes une marge raisonnable. Comme toute notre série orange (*La Fierté, Pour l'Action française, La Veillée des berceaux*), les *Refrains de chez nous* se vendent 10 sous l'exemplaire.

\$1 la douzaine, \$8 le cent, \$70 le mille, frais de port en plus. On peut, dans les commandes, mêler les diverses brochures et bénéficier des mêmes réductions que si l'on n'en commandait qu'une.

* * *

LA SÉRIE ORANGE — Cette série orange, par laquelle fut inaugurée notre *Bibliothèque* et qui se prolongera, comprend actuellement, ainsi que nous l'indiquions plus haut, *la Fierté*, presque épuisée, en dépit d'un triple tirage de 11,000, *Pour l'Action française* et *la Veillée des berceaux*. *Pour l'Action française*, de M. l'abbé Lionel Groulx, est un exposé du programme et des projets de *l'Action française* : ce sont des pages nécessaires à qui veut connaître ou faire connaître notre œuvre et qui sont du reste rédigées avec le haut souci d'art habituel à M. l'abbé Groulx. *La Veillée des berceaux* est la plus prenante étude sur la mortalité infantile, ses causes, et ses remèdes, qui ait encore été publiée chez nous. Elle contient une série de tableaux et de statistiques qu'on ne trouvait jusqu'ici que dans les publications officielles et les revues techniques. Elle devrait être lue par tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre race. M. Édouard Montpetit a mis là, avec ses habitudes d'économiste et son aptitude à manier les chiffres, le meilleur de son cœur.

À la série orange se rattachent naturellement deux publications hors cadre, du même prix : les *Refrains de chez nous*, déjà nommés, et les *Choses de chez nous*, qui reproduisent la substance de *l'Almanach* de 1917, l'un des plus intéressants que nous ayons publiés. La série elle-même s'enrichira probablement d'ici quelques semaines de la *Valeur économique du français*, de M. Léon Lorrain, de *Ce qui fait la grandeur d'une race*, du R. P. Louis Lalande, de *Si Dollard revenait...* de M. l'abbé Lionel Groulx, et de *la Caravane passe...*, de M. Édouard Montpetit.

On voit que nous avons du pain sur la planche, et la série orange est pourtant devenue insuffisante. Il a fallu lui donner des sœurs.

* * *

« LA LANGUE, GARDIENNE DE LA FOI » — *La Langue, gardienne de la Foi*, inaugure brillamment la série verte. Cette brochurette de quatre-vingt-six pages, format de *l'Action française*, contient le texte

intégral de la grande conférence donnée par M. Bourassa sous les auspices de l'*Action française* — de l'aveu de tous, l'une des plus solides et des plus brillantes qu'il ait encore prononcées — ainsi que le texte latin et la version française de la lettre *Litteris Apostolicis*, les commentaires qu'ont faits de cette lettre Mgr L.-A. Pâquet et le R. P. Rouleau, O. P., une consultation du R. P. Leduc : *Langue et Religion* et une allocution de M. l'abbé Perrier. Le tout forme un petit volume du plus haut intérêt, excellent comme instrument de propagande. Prix : 25 sous l'exemplaire, \$2.50 la douzaine, \$20 le cent, \$175 le mille, port en plus. Au moment où nous allons sous presse, 2,000 exemplaires de cette brochure sont déjà vendus.

C'est très probablement dans cette série verte que paraîtra le plaidoyer de M. Antonio Perrault *Pour la défense de nos lois françaises*. Une autre série, de format plus considérable, sera inaugurée par *La naissance d'une Race*, de M. l'abbé Groulx et l'*Au Service de la Tradition française* de M. Édouard Montpetit.

* * *

L'HOMMAGE A PAUL-ÉMILE LAMARCHE — Le mois prochain verra paraître le volume que l'*Action française*, d'accord avec les amis de Lamarche, consacre à la mémoire de ce serviteur insigne de la cause française. Ce volume contiendra les principales études de Lamarche et les articles publiés à son sujet. Le tout couvrira 300 pages environ et réunira quelques-uns des noms les plus connus, les mieux notés de notre pays.

Paul-Émile Lamarche (Oeuvres-Hommages) se vendra \$1 franco ; \$10 la douzaine, \$75 le cent, port en plus.

— o —

1917-1918

Il ne nous reste plus de collections de l'*Action française* de 1917. Nous réuississons parfois, grâce au retour de vieux numéros, à constituer une ou deux collections. Elles se vendent alors de \$3.00 à \$3.50.

L'année 1918, déjà très rare, se vend \$2. Elle contient l'enquête sur *Nos forces nationales*. On peut se procurer au prix de 15 sous un certain nombre de livraisons détachées.

JOURNAUX, LIVRES ET REVUES

LA PUISSANCE DU CANADA¹

C'est le titre que M. l'abbé Groulx a donné à la cinquième et dernière de ses conférences sur la Confédération. Tout le monde sait que ces mots traduisent assez improprement la formule anglaise *Dominion of Canada*; et c'est bien le cas de répéter la boutade célèbre : les traductions ne sont jamais que de belles infidèles. Je me demande si, en adoptant ces vocables ambitieux, et en les faisant figurer en tête de l'étude finale et synthétique où, ramassant toutes les données éparses dans les études précédentes, il en tire les conclusions nécessaires, l'auteur n'y a pas mis une intention d'ironie. Car il ressort ceci de son œuvre : que le Canada confédéré n'a jamais été une puissance, bien plus, qu'il ne le deviendra jamais sous ce régime, lequel a suffisamment fait ses preuves. Ni les hommes qui ont présidé à sa formation n'ont été assez grands politiques, ni ils n'ont eu assez d'élévation d'esprit et de vues d'avenir, ni ils n'étaient animés tous d'un sens assez profond de justice et de désintéressement, dans les questions de race et de religion, pour doter cet organisme d'une vie riche et ample, qui se fût accrue avec son fonctionnement, et qui se fût conditionnée aux problèmes nouveaux que le temps et les progrès du pays devaient faire éclore. Les constitutions ne sont pas des théories pures et abstraites, comme une République de Platon; elles sont élaborées et ordonnées en vue de la pratique; elles sont en puissance prochaine d'action. Et leur mise en œuvre est la pierre de touche où se juge leur valeur. A la lumière de ce principe, que faut-il penser de la confédération canadienne dans l'ensemble? « Quand je considère à la fois les anciennes espérances et les résultats actuels, ai-je le droit de m'étonner si quelques-uns, regardant à certaines pièces de l'entreprise, prononcent les mots très graves de fiasco et de faillite? »² L'auteur ne prend pas précisément à son compte ces mots « très graves ».

¹ Abbé Lionel Groulx, *La Confédération canadienne*, conférences prononcées à l'Université Laval de Montréal, 1917-18, 264 pages.

² P. 237.

Mais la leçon qui se dégage de ses considérations générales est que la confédération avait au moins un vice radical et originel, puisque, établie pour porter le Canada vers une forme de vie de plus en plus personnelle et autonome, sinon indépendante, et pour le faire entrer dans la société des nations, elle a au contraire abouti à cette régression : « le régime malfaisant de l'ancien Colonial Office. »¹ Dira-t-on que ce retour, cette marche en arrière dont nous sommes plus que menacés, est uniquement la faute des hommes et des circonstances ? Ceci est une pauvre excuse. Si la constitution que les « Pères » nous ont donnée eût été d'une trame plus solide et plus serrée, que son but de nationalisation eût été plus nettement défini, et les moyens d'y parvenir honnêtement marqués, il se fût formé, au cours des cinquante années qui se sont écoulées depuis sa mise en vigueur, un état d'esprit public à décourager toute tentative pour nous faire retomber en tutelle. Si l'arche sainte de nos lois avait été véritablement bâtie par des maîtres-ouvriers, elle eût brisé les hommes assez hardis pour oser y porter la main et la plier à leurs desseins réactionnaires. Au lieu de cela, que n'a-t-on pas vu, en maintes circonstances ? La période qui va de 1898 jusqu'à l'heure présente, notamment, a été marquée par des concessions toujours plus larges à l'idée impérialiste, en sorte que le colonialisme, loin de se dissoudre dans une vie nationale riche de réalités et de promesses, a pris au sein même d'un système qui devait lui donner le coup de grâce, une reviviscence qui dérouté le penseur. Il semble bien que nous soyons plus enserrés dans les mailles britanniques qu'avant la Confédération. D'autre part, il paraît prouvé que, dans la pensée de ses fondateurs, cette forme de gouvernement était destinée à produire un résultat tout autre. Par quel hasard leurs espérances ont-elles été trahies ? N'est-ce pas que, dans les rouages de cet organisme, il y avait quelque chose de foncièrement défectueux qui devait se manifester à l'exercice ? Les historiens français sont unanimes à dire que le plus grand grief que la postérité ait fait aux deux Napoléon a été d'avoir, l'un et l'autre, laissé la France plus petite qu'ils ne l'avaient prise. Elle leur eût pardonné tout peut-être, excepté cela. Or, la confédération canadienne a amoindri le Canada, non pas sans doute matériellement, non pas dans ses frontières, qui sont intactes, non pas dans ses richesses économiques, qu'elle a au contraire développées beaucoup, mais dans ses légitimes aspirations vers une existence plus libre d'entraves. Le régime même

¹ Page 230.

qui devait détendre, jusqu'à les supprimer pratiquement, les liens avec la Métropole, a, par un renversement des choses, accentué, et rendu plus étroite notre sujétion. Et ceci autorise l'historien indépendant à conclure que ce régime est éminemment transitoire, qu'il a donné, en bienfaits, tout ce que l'on en pouvait attendre. Il a probablement assez vécu. S'il doit se prolonger encore, ce ne peut être indéfiniment. Étant donné le recul moral qui se constate après un demi-siècle d'action, il ferait mentir, en durant beaucoup encore, la loi éternelle qui veut que le progrès soit la condition de la vie. Il n'est donc pas téméraire de prévoir sa disparition plus ou moins prochaine ou une évolution politique qui en soit l'équivalent. Mais l'on ne détruit que ce que l'on remplace. Et quelle forme s'instaurera pour reprendre le cours, interrompu, si non brisé, de nos destinées nationales? C'est le secret de l'avenir, ou mieux de la Providence. Dans les élaborations futures, il y a un élément qui devra compter pour beaucoup, et c'est le nôtre. Nous nous sommes considérablement accrus, durant les cinquante dernières années. Et ceci n'est sans doute pas l'effet direct de la Confédération, mais ceci s'est produit sous la Confédération, et, en un certain sens, peut être mis à son actif. Et voici une vue historique qui a été contestée, qui le sera encore, hélas! bien que, dans la réalité, à la distance où nous sommes de toutes les querelles de factions, avec cette sérénité de jugement que donne la perspective lointaine, elle nous semble incontestable: le mouvement nationaliste a imprégné les masses populaires d'idées qui seront un facteur puissant dans le système politique de l'avenir. Nous définissons d'un mot le nationalisme: il nous a donné conscience de nous-mêmes. Et cela devrait suffire à le faire bien venir de tous. Mais, comme le vent fait les chênes, les oppositions qu'il rencontre ne l'aident qu'à pousser plus profondément ses racines dans le sol. Une faveur trop générale dès l'origine l'eût probablement mal servi. La lutte lui permet de développer ses principes féconds et d'étendre son emprise dans les âmes, se préparant ainsi des réserves de plus en plus nombreuses, qui interviendront efficacement quand l'heure fixée par la Providence pour ses grands desseins sera arrivée.

* * *

C'est ainsi que le livre de M. l'abbé Groulx, se ferme sur une parole d'espérance. Nous venons de repenser les idées générales qui en découlent, et dans l'expression desquelles l'auteur s'élève à la plus haute

philosophie historique. Comme tous les voyants, M. l'abbé peut s'attendre à heurter des états d'âme qu'il ne fait pas bon déranger. C'est le sort commun aux prophètes de toujours venir trop tôt. Les esprits éminemment intuitifs ne sont d'abord compris que d'un petit nombre. Mais le temps travaille pour eux. Et d'ailleurs, les intuitions lumineuses dont fourmille la synthèse de cet ouvrage sont-elles autre chose que la résultante d'un examen minutieux, précis, impartial de la confédération canadienne? Et c'est pourquoi il nous paraît si difficile d'échapper à leur impitoyable logique. Cependant, cet ouvrage, à peu près définitif, n'a pas reçu, de la part de nos critiques plus ou moins officiels, l'accueil qu'il méritait, pour bien des raisons qui n'ont rien à voir avec sa valeur intrinsèque. Et d'abord, tel est l'empire des mots chez nous! Au-dessous du titre, sur la couverture, il y a : *Conférences prononcées à l'Université Laval*. Et tout de suite, en certains milieux l'on s'est redressé, l'on s'est mis en garde. Et pourquoi? A cause du mot : *Conférences*. L'on a vu là de l'éloquence, de cette éloquence dont Pascal a dit : « l'éloquence continue ennuie »; l'on a imprimé ceci : « en certains endroits l'orateur fait oublier l'historien ». Un autre critique n'a loué l'auteur que de ses dons d'artiste et d'écrivain, — ce qui, en l'espèce, était médiocrement obligeant. Bref, l'on a passé vite, tout comme s'il se fût agi d'un simple exercice oratoire, d'une œuvre de rhétoricien. Certes, l'on a raison de se méfier d'un certain genre d'éloquence qui a fait chez nous assez de ravages, Dieu merci! Et il faut lire dans *l'Avenir du Peuple canadien-français* de ce pauvre Edmond de Nevers les pages où il parle avec tant de verve de ce qui a sévi dans notre province, à l'état de fléau : l'éloquence politique, les discours de *hustings*. Mais il y a éloquence et éloquence. Éloquent? M. l'abbé Groulx l'est, à la manière des grands écrivains. Dans ces *conférences*, par exemple, il l'est comme l'a été Sainte-Beuve, dans son *Port-Royal*. Le grand critique a aussi *parlé* ce livre avant de l'imprimer. Dira-t-on cependant que l'orateur y fait oublier le critique? Et M. l'abbé Groulx a également *parlé* son cours. Et cela, certes, ne l'a pas empêché de s'y montrer avant tout historien, par l'abondance, la diversité, la sûreté de l'information, la souple et impartiale discussion des textes, la fine psychologie des personnages qui posent devant ses yeux,¹ et la philosophie qu'il tire des événements. Cela lui a seulement permis, — et

¹ Cf. p. 139-140 les portraits de Cartier et MacDonald, c'est de la grande peinture.

c'est tout à sa gloire, — de donner, d'insuffler à cette matière qu'il remuait et sculptait, la vie, la vie de l'art. Pas de déclamation ! Pas de périodes creuses ou ampoulées ! l'éloquence, oui, le genre d'éloquence que comportait le sujet, cette éloquence universitaire, à laquelle M. l'abbé Groulx aura apporté une remarquable contribution, en même temps qu'il aura donné à notre Histoire l'un de ses plus solides et durables travaux¹. Pour être prophète à mon tour, j'ose annoncer que *La Confédération canadienne* deviendra un ouvrage classique. Que parlé-je de le devenir ? Mais elle l'est d'ores et déjà !

Henri d'ARLES.

A PROPOS D'INSTRUCTION OBLIGATOIRE²

Ce volume, grand format, de cent vingt pages, contient une série d'études sur la situation scolaire de la province de Québec, envisagée surtout en fonction des projets d'instruction obligatoire. Deux des appendices se rattachent de façon particulière aux grands thèmes traités dans notre revue : *Le status scolaire des catholiques de langue anglaise dans la province de Québec et le status scolaire de la minorité protestante dans la province de Québec* (réponse à M. J.-A. Nicholson, de l'Université McGill).

Ce nouveau livre de M. Magnan se vend 50 sous l'exemplaire, franco ; à la douzaine, \$5 ; au cent, \$35, frais de port en plus.

¹ Nous ferons une petite remarque à propos d'un passage de la page 205 : l'auteur y loue les « Pères », Cartier en particulier, d'avoir introduit la religion dans nos Lois, et il oppose leur conduite sur ce point aux « Pères » de la constitution américaine qui est neutre devant les dénominations religieuses, et tout à fait *un-sectarian*, comme on dit. Et c'est juste. Mais l'auteur, à cet endroit, parle de l'*athéisme officiel*, comme si cela se rapportait aux États-Unis, ou du moins l'on peut presque inférer, à cause du contexte, qu'il s'agit des États-Unis. Ce ne fut jamais sa pensée, puisque les États-Unis, *officiellement*, reconnaissent l'existence de Dieu et l'invoquent. Chaque congrès s'ouvre par une prière. Dans une prochaine édition, l'auteur voudra sans doute dissiper ce qui peut prêter ici à un malentendu.

² A PROPOS D'INSTRUCTION OBLIGATOIRE.— LA SITUATION SCOLAIRE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, suivies d'appendices documentaires, par C.-J. Magnan, Québec, 1919.

L'ANGLAIS ET LE FRANÇAIS

M. l'abbé Henri Beaudé (il n'y a guère d'indiscrétion à noter que tel est le nom véritable de notre collaborateur Henri d'Arles,) a récemment prononcé devant une assemblée des représentants du comité d'américanisation du New Hampshire et de l'association dite Canado-américaine, un important discours dont nous extrayons le passage ci-dessous :

« La vérité est dans cette thèse, d'une justesse absolue, irrécusable, et développée au long, avec preuves à l'appui, dans l'ouvrage magistral de M. Jusserand, ambassadeur de France auprès des États-Unis, et intitulé « Histoire Littéraire du Peuple anglais. » M. Jusserand démontre ce point d'histoire à savoir : que la langue anglaise est née de la langue française. Pendant les trois siècles qui ont suivi la conquête de l'Angleterre par les Normands, le français a été parlé, non seulement à la cour et parmi les nobles, mais dans toute l'étendue du royaume. Et n'est-il pas également prouvé que toute l'Écosse s'était francisée d'elle-même sous la douce et pacifique influence de l'infortunée reine Marie Stuart? Puis, par l'effet d'une de ces évolutions mystérieuses qui sont à la base de tous les parlars des peuples modernes, le français qui régnait et florissait en Grande-Bretagne a subi peu à peu une lente transformation; il a en quelque sorte été jeté dans le creuset populaire et y a rencontré un apport plutôt faible de mots saxons; et c'est du mélange, de la fusion de ces deux idiômes qu'est sorti ce que l'on appelle l'anglais. Mais le français a prédominé dans la création de ce nouveau verbe qui est venu varier la physionomie linguistique de l'Europe.

L'anglais est en puissance du français. Et de même que les plus grands philologues, un Ferdinand Brunot par exemple, définissent ainsi le français : « *Le français, c'est du latin parlé* », — nous pouvons définir l'anglais : « *L'anglais, c'est du français prononcé différemment.* » Dans le vocabulaire anglais, l'on compte jusqu'à 25,000 mots qui ont été empruntés au nôtre et qui ont passé dans le parler britannique sans presque subir de modification. En sorte que la langue anglaise est tributaire de la nôtre dans son existence et sa formation. Et ceci explique que celui qui sait le français puisse si facilement apprendre l'anglais. Possédant le français, il maîtrise les éléments, les principes desquels l'anglais a jailli, il est à la source de ce parler, et, pour arriver à le connaître, il n'a plus qu'à se laisser aller au courant et qu'à descendre avec le flot originel. De même que celui qui sait le latin tient la

clef qui lui permet de pénétrer de plain-pied dans l'édifice du français, de même celui qui sait le français a l'instrument qui lui ouvre les portes de l'anglais. Et l'on remarque que tous ceux des écrivains anglais qui se sont donné une culture française ont une maîtrise de leur langue qui leur confère une supériorité éclatante sur les autres. Et pourquoi? Si ce n'est parce qu'ils se sont donné la peine de remonter à la source même de leur langue et de leur art. Voici deux nations germaniques : l'Angleterre et l'Allemagne. L'une produit son plus grand poète — Shakespeare, — arrive à la suprême efflorescence de son génie national dès l'époque de la Renaissance; — l'autre ne produit le sien — Goëthe — que trois siècles plus tard, à la fin du XVIIIe. — Pourquoi le développement intellectuel de l'une a-t-il été si hâtif, et pourquoi l'autre a-t-elle été si lente avant d'atteindre au sommet? La raison en est que l'Angleterre, grâce à la conquête normande, a été pénétrée de bonne heure de ce génie latin qui a mis en effervescence le génie national; dans ce contact prolongé avec une civilisation héritière de toutes les richesses classiques, son âme s'est réveillée, assouplie, ouverte à la Beauté antique, et, à une heure donnée, Shakespeare a paru qui a incarné et synthétisé tout ce que la race saxonne devait au monde gallo-romain. Tandis que l'Allemagne, qui n'avait pas eu cette chance de subir les infiltrations lumineuses et excitatrices d'un génie supérieur, l'Allemagne, abandonnée à sa lourdeur native, n'a donné sa plus belle fleur de Beauté que des siècles plus tard.

« Cela étant, je dis que votre comité, messieurs, n'arrivera jamais plus sûrement et plus directement à ses fins. — répandre la connaissance de l'anglais, langue officielle du pays, — qu'en nous laissant bien libres d'enseigner à nos enfants le français, tout comme auparavant, et même plus largement encore. »

Ce discours, avec quelques autres pièces, sera prochainement publié en tract par la *Ligue du Ralliement franco-américain* et sera en vente à nos bureaux, aux prix ordinaires de notre série orange : 10 sous l'exemplaire, \$1.00 la douzaine, \$8.00 le cent, frais de port en plus.

RENOUVELLEMENT

Nos abonnés sont priés de ne pas oublier de renouveler le plus tôt possible leur abonnement pour 1919. On est aussi prié, en faisant les remises, d'indiquer s'il s'agit d'un renouvellement ou d'un nouvel abonnement. Ceux qui n'ont pas encore soldé leur abonnement de 1918 voudront bien s'acquitter au plus tôt.

PARTIE DOCUMENTAIRE

LA LOI LAVERGNE ET LES TRIBUNAUX

Le 19 décembre dernier, la Cour de Révision composée de MM. les juges Lafontaine, Tellier et Loranger a rendu, dans une cause de Jolicœur contre la Dominion Express, un jugement important, où la loi Lavergne est invoquée. On trouvera ci-dessous le texte des notes de M. le juge Tellier, dont le tribunal a adopté les conclusions. Pierre Homier, dans l'Action française d'avril, avait commenté la décision du tribunal de première instance dans cette même affaire.

COUR DE RÉVISION

Province de Québec
District de Montréal
No 2768

OMER JOLICŒUR

Demandeur

VS

DOMINION EXPRESS COMPANY

Défenderesse

NOTES DU JUGE TELLIER

Le 13 août 1917, le Demandeur confia à la Défenderesse, à L'Épiphanie, une malle que celle-ci s'obligea de lui transporter à Montréal au no 279 de la rue Chapleau. Le sous-agent de gare qui reçut la malle la pesa et fit payer 40 sous au Demandeur en lui disant que ce prix-là était proportionné à la pesanteur de la malle; puis il lui remit ensuite un reçu de consignation ou lettre de voiture.

La malle se perdit en route et ne fut pas retrouvée. De là la présente action pour la somme de \$150.00, valeur alléguée de la malle et de son contenu.

La Défenderesse a d'abord plaidé par une dénégation générale, et la cause fut inscrite au rôle pour instruction, après contestation liée.

La Défenderesse se ravisa plus tard cependant et produisit une confession de jugement pour \$50.00 avec dépens d'une action de ce montant réglée après production de la défense. Le Demandeur refusa cette confession, tout en prenant jugement pour autant sous réserve.

La Défenderesse produisit alors une défense où elle plaide qu'elle n'est pas responsable au delà de \$50.00, à cause d'une condition spéciale de la lettre de voiture qui limite à ce chiffre-là sa responsabilité. La lettre de voiture qui est toute en langue anglaise contient, en effet, à sa face, la clause ou condition suivante :

« Liability limited to \$50.00 unless higher value is declared by shipper and inserted herein, in which case an extra charge is made depending upon the value declared. No extra charge if value declared under \$50.00. »

Le Demandeur répond qu'il n'a rien connu de cette clause au moment du contrat; que personne ne lui en a parlé; qu'il manque d'ailleurs d'expérience à ce sujet, n'étant qu'un simple ouvrier; qu'il sait lire le français, mais pas l'anglais; que la loi obligeait la Défenderesse à lui donner un reçu imprimé en français et en anglais; que le sous-agent de gare ne lui a pas du tout parlé de la valeur de sa malle; que le dit sous-agent l'a plutôt induit à penser que la valeur de la malle n'importait aucunement, vu qu'il lui a représenté que le prix du transport était proportionné à la pesanteur; et, en un mot, que la dite clause ne lie pas le Demandeur.

Il s'agit donc de savoir si la clause en question libère la Défenderesse au delà du montant de sa confession de jugement.

La règle générale, c'est que les voituriers sont tenus de recevoir et transporter les effets qu'on leur offre à transporter, et qu'ils sont responsables de la perte et des avaries des effets qui leur sont confiés (C. c. 1673-4-5). Pour limiter leur responsabilité, les voituriers ont besoin du consentement des intéressés. Ce consentement peut être exprès ou présumé. Il est exprès lorsqu'on s'exprime formellement à ce sujet. Il est présumé lorsqu'un intéressé connaissant la limitation, n'y objecte pas en contractant. C'est par exemple ce qui ressort de l'article 1576 du Code civil.

« 1576. Les avis par les voituriers de conditions spéciales limitant leur responsabilité, ne lient que les personnes qui en ont connaissance. . . »

Dans le cas qui nous occupe, il me paraît évident que le Demandeur n'a rien su au moment du contrat de la clause limitative que la Défenderesse invoque aujourd'hui contre lui. Le sous-agent ne lui en a pas

parlé, et ne s'est même pas enquis de la valeur de la malle. Nous en avons la preuve non seulement dans le témoignage du Demandeur, mais aussi par le reçu lui-même où l'on voit que l'espace réservé pour l'indication de la valeur de l'objet consigné est resté en blanc. Le sous-agent ne s'est occupé que d'une chose, la pesanteur. Puisque la valeur de la malle importait, ne devait-il pas la demander? N'était-ce pas son devoir d'avertir le Demandeur de la clause limitant la responsabilité de la Défenderesse? Au moins, s'il lui eût remis une lettre de voiture imprimée en français et en anglais, comme la loi le lui prescrivait, article 1682c du Code civil :

« Doivent être imprimés en français et en anglais les billets des voyageurs, les bulletins d'enregistrement des bagages, les imprimés pour lettres de voiture, connaissements, dépêches télégraphiques, feuilles et formules de contrat faits, fournis ou délivrés par une compagnie de chemin de fer, de navigation, de télégraphe, de téléphone, de transport et de messageries ou d'énergie électrique, ainsi que les avis ou règlements, affiches dans ses gares, bateaux, usines ou ateliers. »

Au lieu de cela, c'est une lettre de voiture imprimée en anglais seulement que le sous-agent a remise au Demandeur. Comment veut-on que celui-ci ait eu connaissance de la clause limitative de la Défenderesse, puisqu'il ne lit pas l'anglais? Et, s'il n'en a pas eu connaissance, peut-on la lui opposer? Il me semble que non.

Je suis donc d'avis que le jugement du tribunal de première instance fait erreur, et je l'infirmerais. Puis procédant à rendre le jugement auquel a droit le Demandeur, je condamnerais la Défenderesse à lui payer \$150.00, valeur de la malle et de son contenu, avec intérêt depuis l'assignation et les dépens tant en première instance qu'en révision, moins cependant le montant déjà alloué par le jugement rendu sur la confession de jugement de la Défenderesse.

LA SASKATCHEWAN

Voici, d'après le Patriote de l'Ouest, la version française de l'ancien et du nouveau texte qui visent la situation scolaire du français en Saskatchewan :

I — L'ANCIEN ARTICLE 177

L'enseignement dans toutes les écoles se donne en langue anglaise, mais il est loisible à la commission de tout arrondissement d'établir un cours primaire en langue française.

(2) La commission de tout arrondissement, peut, subordonnément aux règlements du département, employer une ou plusieurs personnes compétentes pour donner des leçons en toute langue autre que l'anglais dans l'école de l'arrondissement à tous les élèves dont les parents ou les tuteurs ont exprimé le désir qu'ils reçoivent un tel enseignement, mais cet enseignement ne doit pas remplacer, ni gêner en quoi que ce soit, l'enseignement de l'instituteur chargé de l'école, ainsi que le requièrent les règlements du département et la présente loi.

(3) La commission a le pouvoir de prélever les sommes d'argent qui peuvent être requises pour payer les appointements de ces personnes, et tous les frais, charges et dépenses de cet enseignement sont perçus au moyen d'une taxe spéciale qui est imposée aux parents et aux tuteurs des élèves qui en profitent.

II — LE NOUVEL ARTICLE 177

177. (1) Sauf tel que stipulé ci-dessous, l'anglais sera la seule langue d'instruction dans toutes les écoles et aucune autre langue que l'anglais ne sera enseignée durant les heures de classe.

(2) Le français peut être employé comme langue d'instruction mais cet usage du français ne sera pas continué au delà du grade 1, et dans le cas de tout enfant, ne sera pas continué au delà de la première année de l'assistance à l'école de cet enfant.

(3) Quand le bureau d'un district adopte une résolution à cet effet, la langue française peut être enseignée comme sujet d'étude pendant une période n'excédant pas une heure par jour, comme faisant partie du cours scolaire. Cet enseignement comprendra la lecture française, la grammaire française et la composition française.

(4) Là où la langue française est enseignée d'après les stipulations des sous-sections (2) ou (3), tous les élèves des écoles qui ne désirent pas recevoir cette instruction seront profitablement employés à d'autres travaux scolaires pendant qu'on donne cette instruction.

De ce texte, le R. P. Auclair, directeur du Patriote, écrit d'abord dans sa livraison du 25 décembre 1918 :

« A considérer la nouvelle législation en elle-même, d'après ce qui devrait être, on la trouvera bien étroite et bien mesquine. Une année seulement d'enseignement dans la langue maternelle et ensuite une heure de français par jour, à condition encore que la commission scolaire l'exige, c'est bien peu.

« Le français, nous le répétons, a les mêmes droits que l'anglais dans notre pays. C'est ce principe qui devrait être à la base de toute la législation scolaire dans chaque province. En fait que voit-on ? Seule la province de Québec a l'esprit assez large pour donner une pleine mesure de justice et rester fidèle à l'esprit sinon à la lettre de la Constitution. Partout ailleurs on nous place dans une position d'infériorité pour l'unique raison, très prussienne, que nous ne sommes qu'une minorité. Cet état de choses durera tant que la majorité ne sera pas convertie à des idées plus justes et plus larges, à l'idée véritablement canadienne.

« C'est dire combien en thèse absolue nous ne pouvons pas nous déclarer satisfaits et combien nous devons travailler encore à éclairer l'opinion anglaise, à démolir les préjugés invétérés, pour qu'un jour enfin, justice complète nous soit rendue. La tâche est herculéenne. Elle ne doit pas cependant décourager des cœurs vaillants. Nous devons continuer à lutter sans défaillance. Il a fallu quatre années de guerre pour refouler les Allemands; il en faudra bien davantage pour faire disparaître de la mentalité anglo-canadienne toute trace de prussianisme qui la domine et dont la plupart du temps elle ne se rend pas compte. »

Puis, le R. P. Auclair ajoute :

« Maintenant, si l'on compare la nouvelle législation scolaire à l'ancienne, on peut dire qu'en pratique, la position du français reste sensiblement la même. Il est vrai que le « cours primaire », si mal défini jusqu'ici, est réduit à une année, mais d'autre part le français, sur la recommandation des commissaires, peut s'enseigner une heure par jour dans tous les grades. Comme matière de classe officiellement reconnue, les inspecteurs devront en tenir compte et ne devront plus placer cet enseignement sur le même pied que celui des langues étrangères. Logiquement aussi le gouvernement devra pourvoir à la formation d'un personnel d'instituteurs bilingues et c'est un point sur lequel il sera bon d'insister.

« Tout imparfaite que soit la loi, aujourd'hui comme hier, nous pouvons encore en tirer parti et nous croyons que le devoir de l'heure présente est d'en tirer tout l'avantage possible. »